



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Weapons Systems Division/Division des systèmes  
d'arme  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> DR pour Remplacement des pistolets DR pour Remplacement des pistolets de service	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M7594-224467/C	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M7594-224467	<b>Date</b> 2022-07-27
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BM-030-28752	
<b>File No. - N° de dossier</b> 030bm.M7594-224467	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2022-09-06</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Kraya, Omar	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 030bm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 552-5009 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La modification 001 est apportée pour répondre aux questions posées et insérer la présentation donnée lors de la Journée de l'industrie.

\*\*\*\*\*Toutes les modalités demeurent inchangées\*\*\*\*\*

## Table des matières

1. Introduction	1
2. Processus de DDR	2
3. Aperçu général de la rétroaction relative au processus de DDR	4
4. Sommaire des réponses de l'industrie	4
5. Conclusion	5
Annexe A	6
Résumé des réponses de l'industrie aux questions de la DDR	6
Annexe B	19
Questions reçues de l'industrie pendant la période de publication de la DDR et pendant les activités de mobilisation de l'industrie (journée de mobilisation de l'industrie et séances individuelles)	19
Présentation	26

## 1. Introduction

1.1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom du Canada, a publié une demande de renseignements (DDR) n° 7594-224467/B le 28 mars 2022 sur le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) afin d'obtenir la participation et les commentaires de l'industrie au sujet du REMPLACEMENT DES PISTOLETS DE SERVICE. Le Canada a également sollicité des commentaires supplémentaires sur les équipements auxiliaires auprès de fournisseurs qui offrent ces importants produits et services.

1.2 Le but de la DDR était de :

- a) Donner à l'industrie l'occasion d'évaluer le besoin tôt dans le processus ainsi que de formuler des commentaires et suggérer des modifications à ce sujet;
- b) Déterminer la capacité de l'industrie à répondre aux besoins;
- c) Obtenir les commentaires de l'industrie quant à tout élément susceptible d'avoir une incidence sur sa capacité de soumissionner dans le cadre de la demande de propositions (DP) qui en découlera et/ou de répondre aux exigences du Ministère;
- d) Recueillir les connaissances, le savoir-faire et les recommandations de l'industrie concernant les pratiques exemplaires susceptibles d'améliorer la réussite de la DP et/ou de cerner les risques qui pourraient avoir une incidence sur cette dernière;
- e) Améliorer l'accès et le caractère concurrentiel et équitable de la DP qui découlera de ce processus;
- f) Informer l'industrie et le gouvernement afin d'assurer que le processus de DP progresse efficacement et débouche sur un niveau élevé de réussite.

1.3 Les activités de mobilisation de l'industrie ont inclus :

- a) Demande de renseignements – Publication du document de la DDR et réponse à l'industrie sur les sujets suivants :
  - I. Considérations relatives à la passation de marché
  - II. Profil d'entreprise
  - III. Spécifications techniques/fonctionnelles des pistolets et des équipements auxiliaires potentiels
  - IV. Garantie
  - V. Fabrication
  - VI. Configuration et distribution
  - VII. Entretien
  - VIII. Mise à jour continue
  - IX. Dessaisissement
  - X. Formation
  - XI. Autres facteurs
- b) Journée d'information sur la mobilisation de l'industrie – Une occasion pour les répondants de demander des éclaircissements sur l'objectif et le contenu de la DDR. Les questions de l'industrie ont été notées pendant la séance et publiées sur [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca);

- c) Séances individuelles avec les fournisseurs – Une occasion pour les répondants de présenter les produits qu’ils proposent et de décrire leurs produits en termes de fonctionnalité/opérations et la manière dont ils répondent aux spécifications techniques et de rendement telles qu’elles sont énoncées dans la DDR;
- d) Rapport sommaire des rétroactions et des résultats.

1.4 Une liste non exhaustive des exigences et spécifications potentielles du Canada concernant le remplacement des pistolets se trouve à la section 11 de la DDR.

1.5 Ce document présente un résumé des commentaires reçus dans le cadre de la DDR, de la journée d’information sur la mobilisation de l’industrie et des séances individuelles sur la description et les fonctionnalités avec les fournisseurs.

## 2. Processus de DDR

Le tableau ci-dessous présente le processus de DDR.

Processus	Détails
<b>Durée des activités de mobilisation de l’industrie</b>	Date de début : 18 mai 2022 Date de fin : 10 juin 2022
<b>Documents divulgués dans le cadre de la DDR</b>	La demande de renseignements et les modifications apportées à la DDR à la suite de la séance d’information sur la mobilisation de l’industrie sont disponibles sur le site Web d’Achats et ventes ( <a href="https://achatsetventes.gc.ca">DR pour Remplacement des pistolets de service (M7594-224467/C) - Achatsetventes.gc.ca</a> )
<b>Participants</b>	<p>Quinze (15) fournisseurs ont participé aux activités de mobilisation de l’industrie de la DDR avec les représentants suivants du gouvernement du Canada et du Programme de surveillance de l’équité :</p> <p><b>Répondants aux activités de mobilisation de l’industrie de la DDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bornea Dynamics Limited – seulement</li> <li>➤ CFN Consultants</li> <li>➤ Colt Canada</li> <li>➤ Distribution Elite Canada et Heckler &amp; Koch</li> <li>➤ FN America</li> <li>➤ FN Herstal</li> <li>➤ Korth Group</li> </ul>

Processus	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ MD Charlton</li> <li>➤ Millbrook Tactical Inc.</li> <li>➤ Nanuk</li> <li>➤ Rampart International Corp.</li> <li>➤ Rua Foireann Inc. DBA Holosun.ca</li> <li>➤ Smith &amp; Wesson</li> <li>➤ Stoeger Canada</li> <li>➤ Uniform Works Ltd.</li> </ul> <p><b>Les membres de l'équipe de projet du gouvernement du Canada sont des représentants de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)</li> <li>➤ Gendarmerie royale du Canada (GRC)</li> </ul> <p><b>Équipe de projet externe pour la gestion des projets de DDR et de DP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PricewaterhouseCoopers Canada (PwC)</li> </ul> <p><b>Surveillant de l'équité (SE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Samson and Associates Pascale Tabatoni (7, 8 et 9 juin 2022), Christian Dugas (10 juin 2022), SE à la journée de l'industrie Juin 10 2022</li> </ul>
<p><b>Journée d'information sur la mobilisation de l'industrie</b></p>	<p>Une journée d'information sur la mobilisation de l'industrie a eu lieu le 18 mai 2022 et 15 fournisseurs y ont participé.</p> <p>Veillez vous référer à la modification 001 de la DDR n° M7594-224467/C (<a href="#">DR pour Remplacement des pistolets de service (M7594-224467/C) - Achatsetventes.gc.ca</a>) pour un aperçu de la séance d'information virtuelle sur la mobilisation de l'industrie, y compris les questions soulevées et les réponses fournies, ainsi qu'une copie de la présentation MS PowerPoint.</p> <p>La présentation comportait trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aperçu de la DDR par SPAC et séance d'information sur la mobilisation de l'industrie</li> <li>➤ Contexte et Vision150 de la GRC</li> <li>➤ Pistolet de la GRC : contexte et approvisionnement</li> </ul>
<p><b>Séances d'information sur la mobilisation de l'industrie et rencontres individuelles</b></p>	<p>Onze (11) séances individuelles ont eu lieu pendant la période du 7 au 10 juin 2022.</p> <p>Veillez vous référer à la modification 001 de la DDR n° M7594-224467/B (<a href="#">DR pour Remplacement des pistolets de service (M7594-224467/C) - Achatsetventes.gc.ca</a>) pour un aperçu de la séance</p>

Processus	Détails
	<p>d'information virtuelle sur la mobilisation de l'industrie, y compris les questions soulevées et les réponses fournies, ainsi qu'une copie de la présentation MS PowerPoint.</p> <p>Veillez vous reporter à l'annexe B aux présentes pour ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une liste des questions et des réponses fournies lors des séances individuelles</li> </ul>

### 3. Aperçu général de la rétroaction relative au processus de DDR

3.1 Le présent document décrit les commentaires reçus de la part de l'industrie en réponse à la DDR concernant le remplacement des pistolets de service. Ce document contient également les réponses aux questions posées par l'industrie au cours des activités de mobilisation. Afin d'assurer la confidentialité des répondants de la DDR, les renseignements détaillés obtenus sur les capacités de chaque répondant ne seront pas publiés. De plus, le présent document ne traite pas des questions et des réponses déjà fournies pendant la période d'affichage de la DDR (du 28 mars 2022 au 5 mai 2022). Toutes les questions posées et les réponses précédemment fournies par SPAC au cours de la période d'affichage de la DDR sont disponibles sur [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca)

### 4. Sommaire des réponses de l'industrie

4.1 La liste des questions posées dans la partie 11 de la DDR et la rétroaction reçue des répondants en réponse à la DDR se trouvent à l'annexe A.

## 5. Conclusion

- 5.1 Les renseignements et les commentaires obtenus tout au long de ce processus de DDR, incluant les activités de mobilisation de l'industrie, ont permis d'avoir une certaine compréhension des capacités actuelles de cette dernière. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce processus de DDR seront pris en considération lors de la mise au point des exigences du projet.
- 5.2 L'industrie est encouragée à surveiller [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca) pour toute communication future relative au projet de remplacement des pistolets de service et à toute activité d'approvisionnement future.
- 5.3 Le Canada tient à remercier tous les représentants de l'industrie qui ont participé en soumettant une réponse à la DDR et en participant à la journée d'information sur la mobilisation de l'industrie ainsi qu'aux séances individuelles.

### **Autorité contractante :**

Omar Kraya  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
11, rue Laurier / 11 Laurier St.  
8C2, Place du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Adresse de courriel : [omar.kraya@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:omar.kraya@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
Téléphone : (343) 552-5009  
Télec. : (819) 956-9110

Adresse de courriel : [TPSGC.PACCSGPN-APBWCDEMS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.PACCSGPN-APBWCDEMS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

## Annexe A

### Résumé des réponses de l'industrie aux questions de la DDR

Question de la DDR	Réponse de l'industrie
<b>CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA PASSATION DE MARCHÉ</b>	
<b>Question 1 de la DDR – Introduction</b>	Le Canada recueille actuellement des renseignements en vue d'acquérir un pistolet de service et plusieurs catégories d'équipement auxiliaire connexe. Le Canada envisage de regrouper la plateforme de pistolet et tous les équipements auxiliaires nécessaires en un seul besoin d'approvisionnement, où l'entrepreneur retenu serait responsable de fournir la plateforme et tous les équipements auxiliaires nécessaires au Canada dans le cadre d'un même contrat.
<b>Question 1 a) de la DDR</b>	Cette stratégie de passation de marchés présente-t-elle des défis pour votre entreprise? Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi.
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que le regroupement des pistolets et des accessoires en un seul contrat d'approvisionnement est faisable et peut être respecté par la majorité des fournisseurs. Le Canada doit tenir compte du fait que la tarification peut être affectée par le climat économique actuel et la disponibilité des ressources, car nous sommes dans un état post-pandémique. En outre, les stipulations relatives à la garantie et au service après-vente des produits et des pièces devront être définies dans le contrat d'approvisionnement.
<b>Question 1 b) de la DDR</b>	En supposant que votre entreprise ne fabrique pas à la fois une plateforme de pistolet et les équipements accessoires connexes, veuillez décrire si et comment vous acqueriez et offririez toutes les composantes au Canada dans le cadre d'un seul contrat?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que le pistolet et la majorité des accessoires peuvent être gérés par un fournisseur principal qui peut avoir des ententes avec des fabricants/fournisseurs pour s'approvisionner en équipements auxiliaires qui répondent aux besoins de la GRC.
<b>Question 1 c) de la DDR</b>	Qu'est-ce que votre entreprise est en mesure d'offrir en ce qui concerne une offre groupée pour les six éléments ci-dessus?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la majorité des répondants ont défini des offres groupées pour le pistolet et les accessoires.
<b>Question 1 d) de la DDR</b>	Si votre entreprise ne soutient pas cette stratégie de passation de marchés, veuillez expliquer pourquoi et fournir une justification. Veuillez indiquer au Canada toute autre stratégie de passation de marchés que vous pensez qu'il devrait envisager plutôt que d'adopter cette approche.

<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la stratégie de regroupement est soutenue par la majorité des répondants. On s'attendrait à ce qu'un fournisseur unique s'associe à d'autres fabricants/fournisseurs pour fournir les produits qui répondent aux exigences de la GRC. Le Canada doit être conscient des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Environnement inflationniste qui peut conduire à l'abandon ou au changement de produit;</li> <li>● Perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui peuvent créer des retards et des problèmes, affectant ainsi la disponibilité du produit;</li> <li>● Modernisation et amélioration des produits avec des caractéristiques souhaitables qui ne sont pas disponibles aujourd'hui.</li> </ul>
<b>Question 2 de la DDR – Introduction</b>	<p>Le Canada recueille actuellement des renseignements en vue d'acquérir un pistolet de service et plusieurs catégories d'équipement auxiliaire connexe. Le Canada envisage de regrouper la plateforme de pistolet et tous les équipements auxiliaires nécessaires en un seul besoin d'approvisionnement, où l'entrepreneur retenu serait responsable de fournir la plateforme et tous les équipements auxiliaires nécessaires au Canada dans le cadre d'un même contrat.</p>
<b>Question 2 a) de la DDR</b>	<p>Le Canada envisage une période contractuelle initiale de dix (10) ans avec des périodes d'option qui ajouteraient dix (10) années supplémentaires au contrat (possibilité de vingt [20] ans au total).</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la majorité des répondants sont en mesure de se conformer à un contrat de 10 ans et à 10 années d'option pour le pistolet qui comprendrait le soutien et les pièces de rechange. Le Canada tiendra compte de la modernisation éventuelle des équipements auxiliaires et des répercussions que cela pourrait avoir sur le contrat (c.-à-d. améliorations, remplacements et modèles abandonnés).</p>
<b>Question 2 b) de la DDR</b>	<p>Comment recommanderiez-vous au Canada de structurer ses périodes d'option (quantité et durée) pour encourager un investissement continu dans le contrat?</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>Les réponses fournies font apparaître de nombreuses perspectives et le Canada en tiendra compte pour la DP. Voici les recommandations des répondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Contrat de dix (10) ans, avec une option pour 10 années supplémentaires.</li> <li>● Contrat de dix (10) ans et deux périodes d'option de cinq ans.</li> <li>● Le prix du contrat est ferme pour les cinq (5) premières années et réévalué pour les cinq (5) années suivantes, suivi d'une modification du contrat tous les deux ans au cours des dix dernières années.</li> </ul> <p>Voici d'autres facteurs à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Incidence du taux de change sur la durée de vie du contrat.</li> <li>● Évolution des spécifications afin de permettre l'approvisionnement du meilleur produit pour répondre aux exigences opérationnelles à mesure que le marché évolue pendant la durée du contrat.</li> <li>● Possibilité de modernisation de la technologie liée aux équipements auxiliaires pendant la durée du contrat.</li> </ul> <p>En ce qui concerne la quantité, les répondants ont proposé ce qui suit :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un achat en grande quantité à l'attribution du contrat, avec des achats annuels supplémentaires pour maintenir les capacités de fabrication pendant la durée du contrat.</li> <li>• Un nombre fixe d'unités acquises par an pendant la durée du contrat.</li> <li>• Un programme d'entretien pour le pistolet basé sur l'utilisation (nombre de balles) et l'âge des éléments, après quoi un entretien en usine sera prévu, qui comprendra une inspection approfondie des éléments et des solutions suggérées. Les périodes d'options comprendraient l'entretien périodique des facteurs, les pièces de rechange recommandées annuellement et le remplacement des éléments non couverts par la garantie.</li> </ul>
<b>Question 2 c) de la DDR</b>	Quel serait l'impact d'un contrat de cette durée sur les coûts au fil du temps?
<b>Commentaires des participants</b>	<p>Les réponses fournies font apparaître de nombreuses perspectives et le Canada en tiendra compte pour la DP. Voici quelques-uns des facteurs à considérer selon les répondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des taux d'inflation.</li> <li>• Possibilité de faire des soumissions en devises non canadiennes pour atténuer les préoccupations relatives à la volatilité des taux de change.</li> <li>• Autres structures contractuelles (par exemple, un contrat à honoraires fixes de 10 ans avec des options de rajustement des prix sur des prolongations de 10 ans).</li> <li>• Incidence de la durée du contrat sur l'offre de prix initiale.</li> <li>• Les options de prix suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Indexation des prix dans les contrats à prix ferme.</li> <li>○ Prix ferme avec révision du prix.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Question 3 de la DDR – Introduction</b>	Le Canada a actuellement 25 000 pistolets de service en usage dans l'ensemble de la GRC et prévoit de remplacer cette quantité dans son intégralité, en utilisant une approche progressive, par le biais d'un contrat subséquent.
<b>Question 3 a) de la DDR</b>	Combien de temps cela prendrait-il à votre entreprise pour importer et fournir des échantillons de pistolets au Canada aux fins d'évaluation?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la majorité des répondants sont en mesure d'expédier immédiatement les pistolets pour évaluation, car ils sont facilement disponibles. Pour ceux qui doivent se conformer aux procédures d'exportation pour obtenir les permis d'importation d'armes à feu au Canada, le délai estimé entre l'expédition et la livraison peut varier de un à quatre mois.
<b>Question 3 b) de la DDR</b>	Votre entreprise prévoit-elle des problèmes liés à l'importation de pistolets au Canada?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que l'importation de pistolets ne pose aucun problème.
<b>Question 3 c) de la DDR</b>	Combien de temps après l'attribution du contrat votre entreprise pourrait-elle commencer à livrer des pistolets de service au Canada, et combien de pistolets la première livraison comprendrait-elle?

<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la plupart des répondants ont la capacité de livrer la quantité totale de pistolets dont la GRC a besoin dans un délai de six mois. Comme le Canada propose de procéder à une acquisition par étapes, certains répondants ont indiqué qu'une livraison initiale de 1 000 à 2 000 pistolets prendrait environ quatre mois.
<b>Question 3 d) de la DDR</b>	Votre entreprise considère-t-elle cette approche de passation de marchés comme étant rentable pour le Canada? Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi.
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la livraison de 25 000 pistolets de service selon une approche progressive est réalisable. De nombreux fournisseurs ont fait part de leurs antécédents en matière de livraisons importantes d'armes à feu et de leur capacité à produire à des cadences élevées.
<b>Question 4 de la DDR</b>	<p>Le Canada a cerné un certain nombre d'exigences et de spécifications potentielles pour son pistolet de service de la GRC dans cette demande de renseignements. Elles peuvent constituer certains des critères d'évaluation obligatoires et cotés que le Canada utilisera dans ses activités d'approvisionnement ultérieures. Le Canada serait heureux de recevoir les questions ou les commentaires de l'industrie au sujet de ces exigences et spécifications potentielles.</p> <p>Veuillez fournir des exemples de critères d'évaluation que le Canada devrait envisager d'utiliser pour qualifier les fournisseurs dans le cadre d'un processus de DP. En utilisant autant de détails que possible, veuillez fournir des exemples et des justifications.</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les répondants étaient très réceptifs à l'idée de fournir des renseignements sur les exigences et les évaluations. Le Canada tiendra compte de tous les commentaires, car ils sont très utiles pour structurer la DP. Certains facteurs à considérer sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● la structure de l'énoncé des exigences portant principalement sur le pistolet de service et les équipements auxiliaires (section 11 de la DDR);</li> <li>● le plan d'essai et le faire valider par l'industrie pour obtenir une rétroaction;</li> <li>● le représentant du fabricant/le fournisseur exclusif;</li> <li>● les capacités de garantie et de service;</li> <li>● le protocole d'essai environnemental;</li> <li>● le protocole d'essai opérationnel, y compris les essais dans les multiples conditions environnementales du Canada;</li> <li>● le protocole d'essai d'endurance;</li> <li>● l'expérience des distributeurs et des fabricants dans la livraison de plateformes de pistolets et d'équipements auxiliaires spécifiquement au Canada, y compris la durée de l'expérience avec les contrats de pistolets destinés aux forces de l'ordre canadiennes, les clients actifs actuels des forces de l'ordre avec des antécédents prouvés et les pièces, le service et la formation disponibles dans le pays et les références.</li> </ul>
<b>Question 5 de la DDR</b>	<p><b>Politique sur le contenu canadien</b></p> <p>L'un des objectifs de cette demande de renseignements est de déterminer s'il y a deux soumissionnaires canadiens ou plus offrant un produit fabriqué au</p>

	<p>Canada qui est conforme aux règles d'origine. Pouvez-vous fournir une soumission répondant aux exigences en matière de contenu canadien? Pour plus de détails, consultez la page <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/3/130">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/3/130</a></p> <p>Veillez fournir des exemples de critères d'évaluation que le Canada devrait envisager d'utiliser pour qualifier les fournisseurs dans le cadre d'un processus de DP. En utilisant autant de détails que possible, veuillez fournir des exemples et des justifications.</p>
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la majorité des répondants ne peuvent pas satisfaire aux exigences de contenu canadien.
<b>Question 6 de la DDR – Introduction</b>	La GRC fournit des services de police fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux à la population canadienne, y compris des services de police dans plus de 600 communautés autochtones dans l'ensemble du pays.
<b>Question 6 a) de la DDR</b>	Votre entreprise participe-t-elle actuellement à des initiatives existantes qui contribuent à apporter des retombées économiques ou des impacts sociétaux positifs pour les communautés autochtones du Canada?
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que seul un nombre très limité de répondants fournissent un soutien et des services directs aux communautés autochtones. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fournir des uniformes et des équipements gratuits ou à prix réduit aux services de police autochtones qui ne disposent pas de fonds suffisants;</li> <li>• établir un contrat dont les prix négociés seront les mêmes pour tous les services de police autochtones.</li> </ul>
<b>Question 6 b) de la DDR</b>	Votre entreprise peut-elle proposer des idées sur la manière dont ce contrat pourrait être mis à profit afin d'appuyer les objectifs socioéconomiques des communautés autochtones?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les répondants actuellement impliqués dans les communautés autochtones sont ouverts à un recrutement ciblé, à un soutien à la source de la part des communautés autochtones et à un partenariat avec des entreprises autochtones.
<b>Question 7 de la DDR – Introduction</b>	<p>Veillez indiquer comment votre entreprise promeut la diversité et l'inclusion dans son organisation. Il peut s'agir de stratégies internes de recrutement ou de dotation en personnel visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés dans l'effectif, comme l'élaboration de politiques et de formations spécifiques, etc.</p> <p>Votre entreprise pourrait-elle fournir des recommandations sur la manière dont elle pourrait diversifier sa chaîne d'approvisionnement (p. ex. en ciblant les groupes sous-représentés et minoritaires tels que les femmes, les Autochtones, les minorités racisées, les personnes handicapées, les lesbiennes, les gais, les bisexuels et les transgenres) à l'appui de ce contrat?</p>
<b>Question 7 a) de la DDR</b>	Votre entreprise participe-t-elle actuellement à des initiatives existantes qui contribuent à apporter des retombées économiques ou des impacts sociétaux positifs pour les communautés autochtones du Canada?

<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les répondants sont partisans de l'égalité des chances en matière d'emploi, d'un environnement de travail sûr, de la diversification, de l'inclusion, de la croissance, du respect et de l'équité au moyen de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les politiques établies et les pratiques standards;</li> <li>• la collaboration avec les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises;</li> <li>• la conformité avec l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi;</li> <li>• les lignes directrices provinciales;</li> <li>• le soutien à un programme éducatif sur les questions de race, de handicap et de LGBTQ;</li> <li>• des possibilités d'emploi avec une base salariale équitable pour les groupes minoritaires.</li> </ul>
<b>Question 7 b) de la DDR</b>	<p>Votre entreprise peut-elle proposer des idées sur la manière dont ce contrat pourrait être mis à profit afin d'appuyer les objectifs socioéconomiques des communautés autochtones?</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que certains répondants ont indiqué certaines façons d'appuyer les objectifs socioéconomiques, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la diversification de la chaîne d'approvisionnement;</li> <li>• le recrutement, l'embauche et la recherche de soutien auprès des communautés autochtones, racialisées/handicapées/LGBTQ;</li> <li>• la mise en œuvre de programmes de sous-traitance pour les petites entreprises;</li> <li>• la participation des communautés ou des entreprises autochtones et des partenariats avec ces dernières;</li> <li>• l'exploitation des capacités de fabrication locales pour trouver et développer les spécialités requises au sein des communautés.</li> </ul>
<b>PROFIL D'ENTREPRISE</b>	
<b>Question 5 de la DDR</b>	<p>Votre entreprise participe-t-elle actuellement à des initiatives existantes qui contribuent à apporter des retombées économiques ou des impacts sociétaux positifs pour les communautés autochtones du Canada?</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada reconnaît que plusieurs soumissionnaires emploient des Canadiens dans de multiples facettes de leur chaîne d'approvisionnement. Aucun soumissionnaire n'a démontré qu'il avait des avantages économiques ou des impacts sociétaux positifs sur les communautés autochtones du Canada.</p>
<b>Question 6 de la DDR</b>	<p>Décrivez brièvement la gamme de produits que votre entreprise fournit et indiquez si vous fournissez à la fois des plateformes de pistolet et des produits auxiliaires. Veuillez indiquer la clientèle type avec laquelle votre entreprise travaille (p. ex. les forces armées, les services de police, etc.).</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada reconnaît que la majorité des répondants sont dans l'industrie depuis plusieurs décennies et qu'ils sont des fournisseurs/fabricants d'une variété d'armes à feu pour les militaires et les</p>

	<p>forces de l'ordre au Canada et dans d'autres pays. Le Canada reconnaît les différentes plateformes que les participants ont offertes à leurs clients.</p> <p>En outre, les répondants ont indiqué qu'ils étaient en mesure de fournir les produits auxiliaires par l'intermédiaire de leur propre réseau de fabricants ou de fournisseurs tiers.</p>
<b>SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES/FONCTIONNELLES DES PISTOLETS ET DES ÉQUIPEMENTS AUXILIAIRES POTENTIELS</b>	
<b>Question 7 de la DDR</b>	<p>Veillez décrire les offres de votre entreprise pour un pistolet de service de la GRC. En vous basant uniquement sur les renseignements contenus dans cette demande de renseignements, quel pistolet proposeriez-vous aux fins d'utilisation comme pistolet de service de la GRC, et pourquoi?</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>Les offres de l'entreprise ne seront pas divulguées dans cette partie. Les considérations concernant les spécifications techniques et de rendement pour chaque catégorie de biens sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exigences relatives aux pistolets concernant la hauteur et la longueur totales du pistolet seront examinées afin de déterminer si des dimensions accrues répondront aux besoins d'approvisionnement du Canada.</li> <li>• Les exigences relatives au poids et à la plage de température des viseurs à point rouge seront examinées afin de déterminer si des dimensions accrues répondront aux besoins d'approvisionnement du Canada.</li> <li>• Plusieurs fournisseurs ont démontré leur capacité à regrouper les actifs pour répondre aux spécifications techniques et de rendement.</li> </ul>
<b>Question 9 de la DDR</b>	<p>Que peut offrir votre entreprise en ce qui concerne le montage du viseur sur le pistolet et comment fonctionnerait-il avec des dispositifs de visée métallique comme co-témoin?</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les pistolets proposés par les répondants sont capables soit d'un montage direct, soit de l'application d'une plaque (différentes options) qui acceptera le type de viseur en plus d'obtenir 1/3 de co-témoin de la visée en fer. Le Canada reconnaît les différentes options et les prendra en considération pour la DP.</p>
<b>Question 10 de la DDR</b>	<p>Le fonctionnement du pistolet sera-t-il affecté si le viseur à point rouge devait être retiré?</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que le retrait du viseur à point rouge n'affecte pas le fonctionnement du pistolet.</p>
<b>Question 11 de la DDR</b>	<p>Dans le cas où le pistolet est placé dans l'étui sans la lampe tactique montée, cela interférera-t-il avec les points de rétention de l'étui?</p>
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que le point de rétention de l'étui serait le même. Cependant, quelques répondants estiment que le retrait de la lampe peut affaiblir les points de rétention de l'étui en raison de l'espace vacant. Le Canada est conscient que l'évaluation de l'étui pourra fournir</p>

	un meilleur aperçu des points de rétention.
<b>Question 12 de la DDR</b>	Le fait d'avoir des points de couleur jaune ou orange de haute visibilité sur le dispositif de visée métallique pourrait-il interférer avec le viseur à point rouge?
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada reconnaît que les dispositifs de visée jaune et orange n'interfèrent pas et ne causent pas de confusion s'ils sont utilisés. Les facteurs à considérer, déterminés par les répondants, pour l'utilisation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les points rouges offrent le temps de réponse le plus rapide du spectre visuel.</li> <li>● Les dispositifs de visée jaune et orange peuvent nécessiter une période d'adaptation et leur efficacité peut être subjective.</li> </ul> <p>En outre, les répondants ont indiqué qu'ils sont en mesure de fournir les viseurs à point rouge et que la technologie n'est pas la propriété d'un seul soumissionnaire. Les exigences relatives aux points de tritium soulignés et au système de visée par points super lumineux seront examinées de manière exhaustive afin de garantir un processus concurrentiel.</p>
<b>Question 13 de la DDR</b>	Y a-t-il des catégories d'équipements auxiliaires que le Canada n'a pas énumérées dans ce document, mais qu'il devrait prendre en considération dans le cadre de son processus d'approvisionnement pour le remplacement des pistolets?
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada examinera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● boucle de cordon et cordons;</li> <li>● trousse ou accessoires de nettoyage;</li> <li>● outils de visée;</li> <li>● moules de support;</li> <li>● silencieux;</li> <li>● canons filetés;</li> <li>● outils qui aideraient l'utilisateur final dans la gestion du cycle de vie du pistolet.</li> </ul>
<b>Question 14 de la DDR</b>	Quelle est la période de garantie standard de votre entreprise pour le pistolet, et pour chacun des équipements auxiliaires ci-dessus?
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la garantie des pistolets porte sur un nombre précis d'années après le jour de l'achat ou sur un nombre de cartouches tirées, selon ce qui vient en premier. Des exemples de la garantie offerte sont 2 ans/5 000 cartouches, 2 ans/10 000 cartouches, 10 ans/15 000 cartouches.</p> <p>La garantie de service varie d'un répondant à l'autre et le Canada reconnaît la garantie des pistolets et des équipements auxiliaires fournis et en tiendra compte dans la DP.</p>
<b>Question 15 de la DDR</b>	En fonction des périodes de garantie standard, le Canada peut choisir de demander des garanties prolongées sur le pistolet ou les équipements auxiliaires. Votre entreprise a-t-elle déjà accepté d'offrir une garantie prolongée pour son pistolet ou ses équipements auxiliaires et, dans l'affirmative, quelle

	était la durée de la prolongation convenue?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada reconnaît les différentes garanties prolongées proposées par les répondants et les prendra en considération dans la DP.
<b>Question 16 de la DDR</b>	Veillez décrire tous les facteurs susceptibles d'influer sur la décision de votre entreprise de ne pas honorer sa garantie sur ses offres de pistolets et d'équipements auxiliaires.
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada reconnaît que les facteurs affectant la garantie varient selon les répondants et dépendent de diverses conditions. En voici quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>● arme à feu non modifiée;</li> <li>● munitions rechargées dans une arme à feu;</li> <li>● armes à feu/équipements auxiliaires mal utilisés, altérés, démontés, mal installés, mal entretenus, utilisés au-delà des spécifications, modifiés ou réparés par un tiers non autorisé;</li> <li>● armes à feu/équipements auxiliaires qui sont endommagés par accident, par abus ou endommagés en service.</li> </ul>
<b>Question 17 de la DDR</b>	Quelle est la capacité de fabrication annuelle de votre entreprise pour son pistolet et pour chaque article d'équipement auxiliaire pouvant être fourni par votre entreprise?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que la majorité des répondants ont la capacité de livrer le nombre requis d'armes à feu au cours de la première année.  Quelques répondants ont fourni une estimation de la capacité de fabrication des équipements auxiliaires. Les estimations de production fournies pour les viseurs à point rouge, les lampes de poche et les boîtiers de transport répondraient aux besoins d'approvisionnement du Canada au cours de la première année du contrat.
<b>Question 18 de la DDR</b>	Le Canada envisage une exigence contractuelle selon laquelle l'entrepreneur retenu devra configurer le pistolet avec tous les équipements auxiliaires avant de l'expédier à la GRC. Votre entreprise pourrait-elle satisfaire à cette exigence?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que l'exigence de configurer les pistolets avec tous les équipements auxiliaires est réalisable et peut être satisfaite par tous les participants. Certains participants ont indiqué que l'étui serait expédié séparément et que la stratégie d'approvisionnement pourrait avoir un impact sur le coût et le délai de livraison.
<b>ENTRETIEN</b>	
<b>Question 19 de la DDR – Introduction</b>	La GRC dispose d'un programme d'entretien et de réparation préventifs géré dans le cadre de son programme national concernant les manèges militaires et elle a l'intention de continuer à assurer l'entretien et la réparation primaires des nouveaux pistolets. Le Canada obligera l'entrepreneur à tenir un inventaire des pièces de rechange nécessaires dans le cadre du programme d'entretien

	préventif de la GRC et des réparations ponctuelles.
<b>Question 19 a) de la DDR</b>	Votre entreprise prévoit-elle un problème d'établissement des coûts de toutes les pièces de rechange pour le pistolet pendant la durée du contrat? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.
<b>Commentaires des participants</b>	<p>D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé qu'il n'y a pas de problème pour les pièces de rechange; toutefois, il est recommandé de revoir la tarification après une période déterminée. Les répondants recommandent également qu'un modèle de calcul du coût des pièces de rechange soit défini dans le contrat.</p> <p>Il existe différents points de vue sur le calcul du coût des pièces de rechange. Voici un aperçu des solutions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les prix des pièces de rechange peuvent être fournis pour les dix premières années (en euros/USD). Une période supplémentaire de 10 ans devra être confirmée avant l'attribution de la prolongation.</li> <li>• Il est recommandé d'effectuer le calcul du coût des pièces de rechange tous les trois à cinq ans.</li> <li>• Le remplacement des pièces est déterminé lors du processus d'inspection, qui est recommandé sur une base annuelle.</li> <li>• Les pièces de rechange des pistolets peuvent être disponibles pendant la durée du contrat et peuvent être commandées par le programme national concernant les manèges militaires pour entretenir les pistolets conformément à un programme de maintenance. Cela a été considéré comme une stipulation potentielle dans le contrat.</li> </ul>
<b>Question 19 b) de la DDR</b>	Le Canada prévoit que le coût des pièces de rechange s'ajoutera au coût du pistolet et des équipements auxiliaires, mais il aimerait que les entreprises indiquent également le coût de ces pièces de rechange dans leur proposition financière. Comment votre entreprise recommanderait-elle d'intégrer la fourniture de pièces de rechange dans le modèle de calcul des coûts du Canada?
<b>Commentaires des participants</b>	<p>Le Canada examinera les options fournies par les participants pour la DP.</p> <p>Voici des exemples des options proposées par les répondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pièces de rechange seraient estimées pour un certain nombre d'années ou pour la totalité des 20 ans. La somme de ces pièces de rechange nécessaires, selon le calendrier de remplacement fourni, doit ensuite être additionnée et prise en compte dans l'offre proposée.</li> <li>• Il est recommandé de demander aux fournisseurs de fournir une liste de pièces de rechange pour toute la durée du contrat de 10 ans. Ces pièces doivent ensuite être évaluées à un pourcentage (par exemple 20 à 30 %) du prix global.</li> <li>• Il est recommandé d'inclure le prix de la première trousse de pièces de rechange pour l'entretien préventif dans l'achat de l'unité de pistolet. Cette trousse sera utilisée pour l'entretien préventif et couvrira la période de garantie primaire de 10 ans et/ou XX 000 cartouches et sera livrée avec chaque pistolet. De plus, il est recommandé que la GRC maintienne un inventaire d'une certaine quantité minimale de chaque pièce pour l'entretien et les réparations d'urgence non planifiées (par exemple pour l'entretien de 100 unités).</li> </ul>

<b>MISE À JOUR EN CONTINU</b>	
<b>Question 20 de la DDR – Introduction</b>	Le Canada souhaite s’assurer que son équipement reste à jour et qu’il est représentatif des tendances et des fonctionnalités existantes de l’industrie à mesure qu’elles évoluent au fil du temps. Par conséquent, le Canada envisage d’inclure une exigence contractuelle selon laquelle l’entrepreneur retenu devra mettre à jour (remplacer) les pistolets de service et les équipements auxiliaires pendant la durée du contrat. Le Canada envisage de demander à l’entrepreneur retenu de progressivement mettre à jour le pistolet de service après dix (10) ans [en tenant compte de la possibilité d’une période de contrat ferme de dix (10) ans avec des périodes d’option qui donneraient une période totale de contrat de vingt (20) ans]. Les équipements auxiliaires nécessiteraient une mise à jour progressive sur une période plus courte.
<b>Question 20 a) de la DDR</b>	Votre entreprise s’inquiéterait-elle de l’inclusion par le Canada d’exigences de mise à jour en continu dans le contrat?
<b>Commentaires des participants</b>	D’après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les répondants sont favorables à la mise à jour en continu si elle est mentionnée comme un soutien et un progrès dans l’industrie. Il est recommandé que la DP fournisse une description détaillée de l’exigence prévue en matière de mise à jour en continu.
<b>Question 20 b) de la DDR</b>	Si ce n’est pas dix (10) ans, après combien d’années votre entreprise recommanderait-elle au Canada d’envisager la mise à jour de son pistolet de service?
<b>Commentaires des participants</b>	D’après les quelques réponses fournies, le Canada a déterminé que le service de soutien des pistolets et des équipements auxiliaires fait partie du service fourni qui comprend le remplacement des composantes. La définition de « mise à jour en continu » n’était pas claire pour les répondants et sera clarifiée dans l’énoncé des exigences.
<b>Question 20 c) de la DDR</b>	Pour chaque catégorie d’équipements auxiliaires que votre entreprise fournit, veuillez indiquer la période de mise à jour recommandée que le Canada devrait envisager.
<b>Commentaires des participants</b>	D’après les quelques réponses fournies, les répondants ont suggéré une période recommandée de 5 à 10 ans pour la mise à jour en continu des équipements auxiliaires.
<b>DESSAISSEMENT</b>	
<b>Question 21 de la DDR</b>	Les considérations environnementales sont un facteur important à prendre en compte pour le gouvernement du Canada, y compris dans le cadre de ses processus d’approvisionnement, le cas échéant. La GRC dispose d’un processus existant pour se dessaisir de ses armes à feu et prévoit continuer d’utiliser ce processus pour se dessaisir des pistolets au fur et à mesure qu’ils sont mis hors service. La GRC n’a pas actuellement de processus pour le dessaisissement des équipements auxiliaires.

	Votre entreprise offre-t-elle des services dans ce domaine? Dans l'affirmative, veuillez décrire le processus mis en place par votre entreprise pour le dessaisissement, le recyclage ou la réutilisation des équipements auxiliaires.
<b>Commentaires des participants</b>	À partir des quelques réponses fournies, le Canada a déterminé que les répondants sont en mesure de faciliter le dessaisissement ou le recyclage des articles auxiliaires.
<b>FORMATION</b>	
<b>Question 22 de la DDR</b>	Pouvez-vous assurer la formation et la certification des armuriers?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les participants sont en mesure de fournir une formation et une certification d'armurier.
<b>Question 23 de la DDR</b>	Pouvez-vous fournir un manuel d'entretien et un manuel d'utilisation pour vos produits?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les participants sont en mesure de fournir des manuels d'entretien et d'utilisation.
<b>Question 24 de la DDR</b>	Les manuels d'entretien et d'utilisation sont-ils disponibles en français et en anglais?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les participants sont en mesure de fournir des manuels d'entretien et d'utilisation en français et en anglais.
<b>Question 25 de la DDR</b>	Offrez-vous une formation d'instructeur de tir pour vos produits?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les participants sont en mesure d'offrir une formation d'instructeur de tir.
<b>Question 26 de la DDR</b>	Avez-vous déjà du matériel de formation relatif à vos produits?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les répondants disposent de matériel de formation pour les produits offerts dans la DDR.
<b>DIVERS</b>	
<b>Question 27 de la DDR</b>	Y a-t-il quelque chose dans la présente DDR qui vous empêcherait de soumettre une offre conforme?
<b>Commentaires des participants</b>	D'après les réponses fournies, le Canada a déterminé que les répondants n'ont pas de préoccupations importantes et qu'ils sont en général conformes et

	<p>capables de soumettre une offre.</p> <p>Cependant, les répondants ont fourni quelques facteurs à considérer concernant les exigences. Selon eux, certaines spécifications techniques limiteraient le nombre de produits conformes disponibles sur le marché. Une partie des participants ont proposé des changements à la structure de l'énoncé des exigences dans la section 11 de la DDR.</p> <p>Voici les recommandations des répondants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ remplacer le terme « point au tritium » par « viseur au tritium »;</li><li>○ modifier les exigences en matière de dimensions du pistolet, en passant de mesures précises à une fourchette;</li><li>○ revoir la détente du pistolet en fonction de la sécurité de l'utilisateur;</li><li>○ supprimer la durée de vie de la pile de 2 ans pour le viseur à point rouge;</li><li>○ reconsidérer les exigences en matière de contenu canadien;</li><li>○ fournir plus de détails sur le terme « mise à jour en continu ».</li></ul>
--	--

**Annexe B**  
**Questions reçues de l'industrie pendant la période de publication de la DDR et pendant les activités de mobilisation de l'industrie (journée de mobilisation de l'industrie et séances individuelles)**

Voici une liste de questions courantes posées par les participants et les réponses fournies par le Canada/la GRC.

ID	Date de réception	Questions des participants	Réponses de la GRC
1	18 mai 2022	Vous demandez une option de pistolet léger; le calibre 9 x 19 mm est-il obligatoire?	Oui, le calibre 9 x 19 mm est obligatoire.
2	18 mai 2022	Nous aurions besoin de quelques éclaircissements sur le concept de mise à jour en continu.	Le Canada abordera cette question à un moment ultérieur, lors de la phase de l'énoncé des exigences.
3	18 mai 2022	La GRC considérerait-elle qu'il est préjudiciable de ne pas avoir de revendeur dans le pays? Le pistolet que nous proposons n'est pas un produit canadien, ce qui constitue un défi inhérent à un soutien immédiat.	Non, cela n'est pas considéré comme préjudiciable, mais nous devons nous assurer que le contrat contient une déclaration permettant la disponibilité des pièces en temps voulu.
4	18 mai 2022	Le viseur à point rouge est-il nécessaire pour chaque pistolet de service?	Oui, chaque agent de police est formé de la même manière (côté opérationnel). Dans une situation à haut risque, la disponibilité de pièces auxiliaires serait nécessaire.
5	18 mai 2022	Pouvez-vous détailler la procédure d'essai technique et opérationnel utilisée pendant la phase d'évaluation? Combien d'échantillons seront nécessaires?	Pas pour le moment. Le Canada n'a pas encore élaboré ses procédures et méthodes d'évaluation. Les séances de mobilisation des fournisseurs nous permettraient de mieux comprendre le processus. Le nombre d'échantillons sera déterminé lors de la phase de DP.
6	18 mai 2022	Les cartouches Simunition/armes d'entraînement doivent-elles pouvoir être équipées d'un viseur à point rouge?	Oui, chaque agent de police est formé de la même manière (côté opérationnel). Dans une situation à haut risque, la disponibilité de pièces auxiliaires serait nécessaire. Notez que la formation doit refléter l'expérience sur le terrain de manière opérationnelle.
7	18 mai 2022	Veuillez préciser les besoins en pièces de rechange. Seront-elles par lot livré ou sur la durée du contrat?	Les pièces de rechange sont nécessaires pendant toute la durée du contrat. Le Canada élaborera une stratégie de déploiement qui sera fournie lors de la publication de la DP.
8	18 mai 2022	Pourquoi l'étui doit-il être fabriqué uniquement avec un stratifié moulé	Nous tiendrons compte de ce commentaire. D'un point de vue opérationnel, les étuis actuels

		thermiquement? Il existe sur le marché des matériaux plus récents, plus légers et plus économiques qui offrent la même fiabilité.	sont fabriqués de cette façon. Les consultations nous informeront des produits sur le marché et des avancées technologiques et nous aideront à affiner les exigences en conséquence.
9	18 mai 2022	La GRC voudra-t-elle une gestion de la configuration des composants (étui, arme, point rouge, etc.)? Dans l'affirmative, comment la GRC entend-elle gérer les changements dans les composantes futures?	Le Canada n'a pas déterminé si le regroupement sera poursuivi pour ce marché. La configuration initiale peut provenir des fabricants. Pour les configurations futures, après les configurations initiales, la GRC a l'intention de gérer les configurations en fonction des exigences de la DP.
10	18 mai 2022	Viseur à point rouge – Lorsque l'on considère les températures de fonctionnement de ce système de visée, la source d'énergie est un facteur clé. La GRC en tiendra-t-elle compte en ce qui concerne la limitation potentielle de la température opérationnelle?	Non, nous essayons le système de visée dans son ensemble. Le viseur à point rouge doit fonctionner dans la plage de températures de -40 °C à +48 °C.
11	18 mai 2022	Pourquoi a-t-on choisi un temps de fonctionnement de 1,5 heure pour la lampe?	Temps de fonctionnement minimal de 1,5 heure. Cet énoncé reflète l'état actuel de nos lampes de poche et de leur fonctionnement.
12	18 mai 2022	Pourquoi la lampe ne doit-elle pas dépasser la bouche de l'arme à feu?	Le Canada en tiendra compte lors de l'élaboration de l'énoncé des exigences.
13	18 mai 2022	La GRC acceptera-t-elle les soumissions en dollars américains et en euros?	Le Canada n'a pas pris de décision quant à la méthode de paiement ou aux modalités de paiement particulières du contrat.
14	18 mai 2022	Pouvez-vous définir l'antireflet (AR) par rapport au viseur à point rouge?	C'est la capacité de la propriété d'atténuation des reflets associée à la lentille. La lentille doit avoir certaines propriétés pour atténuer les reflets.
15	18 mai 2022	Pourquoi une si petite ouverture est-elle requise pour le viseur à point rouge?	Le Canada en tiendra compte lors de l'élaboration de l'énoncé des exigences.
16	18 mai 2022	Comment la GRC propose-t-elle de gérer l'inflation ou les augmentations de prix dans le cadre d'un contrat pluriannuel s'étendant sur 5, 10 et 20 ans?	Le Canada reconnaît le climat économique actuel et en tiendra compte dans la définition de ses conditions contractuelles.
17	18 mai 2022	Veuillez définir ce que l'on entend par axe optique et pourquoi il s'agit d'une exigence obligatoire pour le viseur à point rouge?	L'axe optique va du milieu de l'ouverture à la surface de montage. Le Canada tiendra compte de ce commentaire lorsqu'il évaluera le caractère obligatoire de l'exigence.
18	18 mai 2022	Veuillez expliquer le poids précis requis pour chaque article. Certains sont très précis, tandis que d'autres n'ont aucune exigence en matière de poids.	Le Canada a défini une fourchette maximale dans la DDR. Le Canada a fourni des exigences anticipées dans la DDR et prendra d'autres décisions sur les exigences de poids en fonction

			des documents fournis à l'avenir. Le poids est un facteur dans les critères de l'ACS+.
19	18 mai 2022	Y aura-t-il des exigences en termes de marquage/gravure particulier?	Oui, cela permettra au Canada de suivre ses actifs.
20	18 mai 2022	En ce qui concerne les équipements auxiliaires et le viseur à point rouge en particulier, l'intention est-elle de déployer tous les équipements avec chaque pistolet?	Oui.
21	18 mai 2022	Veuillez expliquer la différence entre les températures de fonctionnement des différents articles. Ils fonctionnent tous ensemble et devraient avoir la même température de fonctionnement, n'est-ce pas? Le facteur déterminant pour la température de fonctionnement ne devrait-il pas être la pile et son fabricant?	Le Canada prendra cette question en considération lors de la <b>finalisation</b> de l'énoncé des exigences.
22	18 mai 2022	La GRC a-t-elle une idée du nombre moyen de cartouches tirées par an et par pistolet?	Étant donné la multitude de scénarios opérationnels et de formation différents parmi nos membres, nous ne pouvons pas fournir une réponse précise. Les membres de la GRC disposent d'une fourchette allant de quelques centaines de cartouches à des milliers de cartouches.
23	18 mai 2022	À quoi servira l'étui rigide? Le transport? Le rangement? Y aura-t-il des exigences en matière de durabilité, d'essai de chute, de température, etc.	L'étui rigide sera utilisé pour ranger, sécuriser, expédier et transporter le pistolet et ses équipements auxiliaires. La GRC peut choisir d'évaluer la durabilité de l'étui rigide.
24	18 mai 2022	La GRC envisagera-t-elle de séparer chaque élément du processus d'approvisionnement par rapport à une option de forfait complet?	Le Canada n'est pas en mesure de répondre à cette question pour l'instant. Lorsque nous aurons terminé la phase de DDR, le Canada tiendra compte des commentaires reçus au cours des activités de mobilisation de l'industrie afin de prendre une décision à ce sujet.
25	18 mai 2022	Pouvez-vous nous en dire plus sur la diapositive 25 de la présentation d'aujourd'hui concernant les différentes tailles de carcasse; l'industrie doit-elle être prête à soumettre plusieurs armes à feu pour répondre à cette exigence?	La GRC recherche un pistolet dont la taille de la poignée sera adaptable à la majorité des membres, conformément à nos critères d'ACS+.
26	18 mai 2022	Y aura-t-il des exigences plus précises en matière d'emballage que celles indiquées dans la DDR?	Oui, il est prévu que des exigences particulières en matière d'emballage soient définies dans la DP.

27	18 mai 2022	Veillez indiquer l'angle de tirage. En d'autres termes, dans quel angle le pistolet doit-il être positionné lorsque les poids sont installés?	Le pistolet sera à la verticale.
28	18 mai 2022	Le gouvernement peut-il expliquer la raison pour laquelle un dispositif de sécurité est incorporé dans le sabot de détente (Tab Trigger)?	Il s'agit d'un dispositif de sécurité destiné à empêcher la décharge involontaire d'un pistolet si un vêtement ou un objet pénètre dans le pontet.
29	18 mai 2022	Si le mois de février marque le début de la mise en œuvre, quelles sont les prévisions de volumes à livrer par rapport au calendrier?	Le Canada a fourni des dates anticipées dans la DDR et prendra d'autres décisions sur le calendrier de déploiement en fonction des commentaires fournis.
30	18 mai 2022	Le contenu canadien est-il un sujet important?	Le contenu canadien fait partie du processus de DDR pour déterminer s'il y a un nombre suffisant de fournisseurs canadiens qui peuvent fournir une offre de fabrication nationale. Si le contenu canadien est invoqué, il sera appliqué de manière conditionnelle.
31	18 mai 2022	Veillez définir le terme « carcasse » dans le contexte d'un pistolet.	La carcasse du pistolet est l'élément qui abrite la détente et le chargeur. Traditionnellement, il s'agit de la moitié inférieure du pistolet. Toutefois, dans le cas des pistolets modulaires qui utilisent un module de commande de tir, la carcasse du pistolet sera désignée comme le boîtier qui abrite le module de commande de tir.
32	18 mai 2022	Comment la notation sera-t-elle pondérée pour chaque élément?	Le Canada n'a pas encore élaboré ses procédures d'évaluation et sa méthode de notation.
33	18 mai 2022	Quelle est la cadence prévue pour le déploiement des pistolets? Est-ce qu'elle correspondra au calendrier des formations majeures sur trois ans?	Le Canada prévoit un déploiement national sur trois ans.
34	18 mai 2022	Comment les spécifications techniques sont-elles déterminées?	Le programme national concernant les manèges militaires, en consultation avec le Groupe national des interventions policières, détermine les spécifications techniques en fonction des exigences opérationnelles de la GRC et de l'ACS+.
35	18 mai 2022	Le gouvernement peut-il confirmer le nombre de contrats qu'il compte attribuer?	Non, le Canada n'est pas en mesure de confirmer le nombre de contrats qui seront accordés pour le moment.
36	18 mai 2022	Le programme d'approvisionnement en munitions (PAM) sera-t-il utilisé pour ce marché?	Le Canada a déterminé que le Programme d'approvisionnement en munitions ne sera pas utilisé pour le moment.
37	16 mai 2022	Le facteur déterminant de la	Nous prendrons cette question en considération

		température de fonctionnement du viseur à point rouge et de la lampe de poche ne devrait-il pas être conforme à la pile? Il ne faut pas oublier que les températures de fonctionnement varient selon les fabricants de piles.	lors de la finalisation de l'énoncé des exigences.
<b>38</b>	4 mai 2022	Exigence 11.1.22 de la DDR Nous devrions nous procurer ces viseurs auprès de TruGlo, ce qui entraînerait une augmentation des coûts pour le gouvernement. Nous comprenons que le guidon doit être de couleur noire et présenter un contour photoluminescent de couleur jaune ou orange qui brille dans le noir et qui entoure une lampe en verre remplie de phosphore au tritium de couleur verte au centre (point rond). Le gouvernement pourrait-il préciser et fournir un exemple? Traditionnellement, les forces de l'ordre américaines et canadiennes utilisent un système de visée standard à trois points à haute visibilité avec des points au tritium standard qui apparaissent blancs à la lumière du jour et qui brillent en vert la nuit. Les points au tritium sont normalement de couleur verte ou orange et, lorsqu'ils sont utilisés dans un système de visée à trois points, les points apparaissent blancs à la lumière du jour et brillent en vert ou en orange la nuit. D'autres variantes de viseurs nocturnes à trois points sont dotées d'une peinture photoluminescente hautement visible qui souligne le point au tritium pour accélérer l'acquisition de la visée avant, ainsi que de mires arrière peintes en noir au tritium qui réduisent l'éblouissement tout en attirant rapidement les yeux du tireur sur la mire avant dans toutes les conditions d'éclairage, et d'une mire arrière à encoche en « U » ou en « carré » qui facilite également l'acquisition et la mise au point de la visée avant. Ce montage à haute visibilité serait-il acceptable et répondrait-il aux exigences?	Nous prendrons cela en considération lors de la finalisation de l'énoncé des exigences.
<b>39</b>	4 mai 2022	Exigence 11.3.3 de la DDR Viseur à point rouge avec une plage de température de fonctionnement	Les équipements auxiliaires seront mis à l'essai avec une source d'alimentation fournie par le fournisseur. Les piles ne seront pas mises à l'essai;

		de -40 °C à +48 °C. Nous tenons à souligner que la plage de température de fonctionnement dépend du type et de la marque de la pile utilisée. Cette exigence demande une pile CR2032. Une pile Energizer CR2032 est évaluée de -30 °C à +60 °C tandis qu'une Duracell CR2032 est évaluée de -20 °C à +60 °C. Il n'y a aucune mention sur la façon dont cela sera évalué ou mis à l'essai. Le gouvernement envisagerait-il de modifier cette exigence pour qu'elle corresponde au rendement des piles?	ce sont les équipements auxiliaires qui le seront.
40	4 mai 2022	Exigence 11.3.6 de la DDR Nous comprenons que le poids du viseur à point rouge ne doit pas dépasser 60 g (2,1 oz), y compris la pile, mais ne comprend pas le support ni le matériel de montage. Nous demandons que le gouvernement envisage d'augmenter légèrement le poids requis à 2,6 oz afin d'accroître la concurrence. Le gouvernement peut-il également définir ce qui est inclus dans le poids total?	Le Canada en tiendra compte au moment de finaliser l'énoncé des exigences relatives à l'ACS+.
41	4 mai 2022	Exigence 11.3.9 de la DDR Aucune définition de l'axe optique n'a été fournie dans la DDR. Aucune explication n'est donnée sur la raison pour laquelle l'axe optique est de 14 mm (0,55 po). Avoir une ouverture nette de 16 x 19 mm (0,063 po) est extrêmement petit. Aucune justification n'a été donnée sur la raison pour laquelle l'ouverture devait être si petite. Le gouvernement pourrait-il fournir plus de détails sur ce que l'on entend par axe optique et sur la raison d'être d'une si petite ouverture?	L'axe optique comprend le milieu de l'ouverture jusqu'à la surface de montage. Le Canada tiendra compte de la taille de l'ouverture lorsqu'il finalisera l'énoncé des exigences.
42	4 mai 2022	Exigence 11.3.10 de la DDR Le gouvernement envisagerait-il de modifier les dimensions pour passer à une largeur de 34 mm afin de permettre une plus grande concurrence?	Le Canada en tiendra compte lorsqu'il finalisera l'énoncé des exigences.
43	4 mai 2022	Exigence 11.3.13 de la DDR	Le Canada en tiendra compte lorsqu'il finalisera

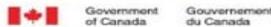
		L'antireflet (AR) est une terminologie utilisée par un fabricant particulier. Le gouvernement pourrait-il inclure une définition de cette technologie dans sa demande d'offres à commandes (DOC)?	l'énoncé des exigences.
44	4 mai 2022	Exigence 11.4.2 de la DDR Nous comprenons que la lampe ne peut pas dépasser la bouche; si l'étui contient le pistolet avec une lampe, la longueur de la lampe ne devrait pas avoir d'impact sur la dissimulation globale si elle dépasse la bouche dans une mesure raisonnable. Le gouvernement pourrait-il envisager de supprimer/modifier cette exigence?	Le Canada en tiendra compte lorsqu'il finalisera l'énoncé des exigences.
45	4 mai 2022	Exigence 11.4.4 de la DDR Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir nous conformer à l'obligation de fournir une lampe qui a une fonction de désactivation, empêchant la lampe de s'activer par inadvertance pendant l'utilisation, seulement si la désactivation peut être réalisée en dévissant légèrement la lunette est considérée comme acceptable.	Oui, c'est acceptable.
46	4 mai 2022	Exigence 11.4.7 de la DDR Fournir une lampe ayant un temps de fonctionnement de 1,5 heure. Le gouvernement pourrait-il envisager de modifier cette durée à 1 heure pour permettre une participation maximale de l'industrie?	Le Canada en tiendra compte lorsqu'il finalisera l'énoncé des exigences.
47	4 mai 2022	Exigence 11.4.9 de la DDR – Commentaire Fournir une lampe avec une plage de température de fonctionnement de -40 °C à +48 °C tant qu'une pile au lithium CR123A d' Energizer est utilisée.	La plage de fonctionnement a été choisie pour refléter les conditions dans lesquelles les membres de la GRC opèrent. Les piles au lithium ont été choisies pour résister aux environnements froids.



# REMPLACEMENT DES PISTOLETS RÉGLEMENTAIRES DE LA GRC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
Séance d'information sur la mobilisation de l'industrie  
Le 18 mai 2022

[Omar Kraya](#)  
Autorité contractante  
Division des munitions et systèmes d'armes (BM -BK)  
Services publics et Approvisionnement Canada



## Questions administratives



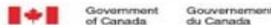
**Veillez garder éteints caméras et microphones pendant la séance, sauf pour poser des questions.**



La présentation d'aujourd'hui sera donnée en français, mais les questions pourront être posées dans l'une ou l'autre des langues officielles.

*La version anglaise de cette présentation sera disponible sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).*

2



## Ordre du jour

- Mot de bienvenue et tour de table
- Aperçu du processus et mobilisation de l'industrie
- Contexte de la GRC
- Aperçu du remplacement des pistolets réglementaires
- GRC et Services de police contractuels et autochtones
- GRC – Programme national d'armurerie

3



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada

## Accueil et mot de bienvenue

4



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada

## Questions de l'industrie

- Du temps a été prévu pour une période de questions après chacune des sections. Il y aura également une période de questions et réponses générales à la fin de la présentation de la matinée.
- TOUTES les questions de l'industrie et les réponses du Canada (issues à la fois de la présentation d'aujourd'hui et des rencontres individuelles subséquentes) pourraient être documentées et affichées sur <https://achatsetventes.gc.ca> à une date ultérieure.
- Aucune information sur l'entreprise, définie comme confidentielle, sensible pour l'industrie ou de nature exclusive, ne sera partagée.

5

## Horaire

Heure de début	Activité	Temps alloué	Présenté par
11 h	Mot de bienvenue et tour de table	10 minutes	GRC - Mary Rutledge et SPAC - Stephen Brownrigg
11 h 10	Aperçu de l'approche proposée en matière de consultation et d'approvisionnement par SPAC/la GRC	15 minutes	SPAC - Omar Kraya
11 h 25	Contexte de la GRC	25 minutes	GRC, Services de police contractuels et autochtones (SPCA) – Cap. Brent Halm
11 h 50	Aperçu du remplacement des pistolets réglementaires	25 minutes	GRC, Programme national d'armurerie (PNA) – Serg. Will Thien
12 h 15	Pause	15 minutes	-
12 h 30	Questions et réponses	70 minutes	SPAC et GRC

6

## Mobilisation de l'industrie- Aperçu

**Processus** : Débute par la demande de renseignements (DR), suivie de la Journée de l'industrie, des rencontres individuelles, et se termine par la publication d'une demande de propositions (DP) sur le site [Achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

**Principes** : Application stricte des principes de justice et d'équité tout en protégeant les renseignements exclusifs ou commerciaux délicats des fournisseurs.

- Le Canada n'est pas obligé de lancer une DP ni d'attribuer un contrat.
- Le fait de ne pas participer à ce processus n'empêchera pas un fournisseur de soumettre une réponse à la DP.
- Toute information transmise dans le cadre de ce processus peut être utilisée par le Canada pour élaborer une DP concurrentielle subséquente.

**Objectif** : Permettre au Canada et à l'industrie d'affiner ensemble et de finaliser les exigences, de préciser les options, d'établir les budgets, et de définir l'approche en matière d'approvisionnement et les nuances de la passation de marchés.

- Recueillir des renseignements sur les soumissionnaires canadiens potentiels aux fins de l'application éventuelle de la Politique sur le contenu canadien

[Politique sur le contenu canadien – achatsetventes.gc.ca](#)

7

## Mobilisation de l'industrie

### Processus de DR

- Demander des renseignements à l'industrie pour aider l'équipe de projet:
  - à mieux décrire et à affiner ses exigences;
  - à déterminer la capacité de l'industrie à répondre aux besoins;
  - à découvrir les enjeux qui pourraient avoir une incidence sur toute demande de propositions subséquente.

### Journée de consultation de l'industrie

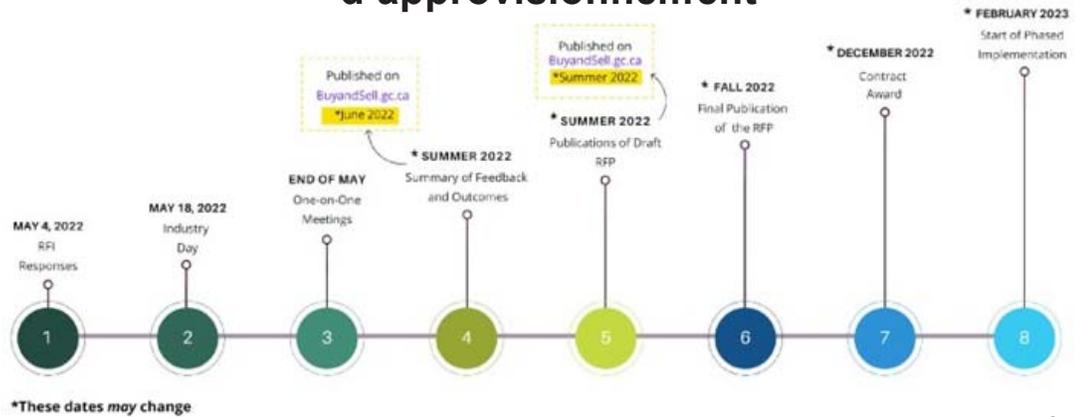
- Il s'agit d'une discussion ouverte où l'on offre aux représentants de l'industrie un aperçu de l'exigence de remplacement des pistolets réglementaires de la GRC, où l'industrie pourra poser toutes questions au sujet du processus, et où le Canada aura l'occasion d'y répondre.

### Rencontres individuelles

- Donner aux participants intéressés l'occasion de démontrer les capacités de leurs produits, de demander plus de précisions au sujet des exigences de la GRC et d'apporter des suggestions.

8

## Calendrier proposé pour le processus d'approvisionnement



9

## Processus de conformité des soumissions en phases (PCSP)

Le PCSP sera appliqué aux fins suivantes :

- Permettre aux soumissionnaires, après la date de clôture d'une invitation à soumissionner, de remédier à une non-conformité mineure découverte en lien avec les renseignements financiers obligatoires et les exigences obligatoires d'admissibilité.

10

## Fonctionnement du PCSP

Le Processus comporte trois (3) phases permettant d'examiner la conformité des soumissions.

**Phase 1 : Évaluation de la conformité – Renseignements financiers requis**

- aviser les soumissionnaires ou souligner les offres brsque des renseignements financiers sont manquants.
- si des soumissions ou des offres manquent, la demande d'ordre financier en entier sera jugée non conforme.

**Phase 2 : Évaluation de la conformité — Toutes les autres exigences obligatoires admissibles**

- SPAC publiera un rapport d'évaluation de la conformité (REC) à tous les soumissionnaires ou offres les informant si SPAC continue d'examiner leur soumission, ou déterminant toute exigence obligatoire admissible pour laquelle la conformité demeure à démontrer.

**Étape 3 : Autres critères d'évaluation**

- Le processus d'évaluation se poursuivra comme indiqué dans la DP jusqu'à ce qu'un soumissionnaire gagnant soit identifié ou qu'aucune soumission ou offre ne soit retenue.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page web suivante :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/avis-relatifs-aux-politiques/AP-123>

11



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada

**RCMP-GRC**



ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE • GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

## Remplacement des pistolets - Contexte de la GRC et aperçu du projet V150 -

Cap. Brent Halm - caporal, Groupe national des interventions policières, Services de police contractuels et autochtones (SPCA)

Gendarmerie royale du Canada (GRC)



Royal Canadian  
Mounted Police

Gendarmerie royale  
du Canada

Canada

# Contexte opérationnel

## Empreinte opérationnelle nationale et diversifiée

- Assurer l'excellence des services de police dans le cadre des ententes sur les services de police.

Services de police offerts aux provinces (sauf l'Ontario et le Québec) et aux territoires	Services de police offerts dans plus de 150 municipalités et plus de 600 communautés autochtones	Complexité des services de police dans les régions éloignées/rurales/nordiques
---	--	--

- Responsabilité des services de police en matière de soutien à l'administration générale de la justice, au maintien de la paix et à la prévention de la criminalité.
- Importance accordée à la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada ainsi qu'à l'établissement de liens avec les communautés vulnérables.



Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada



13

# Organisation de la GRC



La GRC est organisée en **quatre (4) régions** sous la direction de sous-commissaires : Pacifique, Nord-Ouest, Centre et Atlantique.

Les **régions sont subdivisées en divisions**, lesquelles correspondent à des provinces (par exemple, la Division E est la Colombie-Britannique.).

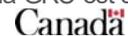
L'Ontario comprend (2) deux divisions : la Division A (Ottawa) et la Division O (reste de la province).

On trouve une division supplémentaire, la **Division Dépôt**, qui est l'École de la GRC à Regina, en Saskatchewan.

La Direction générale de la GRC est située à Ottawa (Ontario).



Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada



14

# Contexte opérationnel

## Empreinte opérationnelle nationale et diversifiée

- 19 000 policiers et 11 000 employés civils dans plus de 700 détachements.
- Environ 22 % des agents de police de la GRC sont des femmes, près de 12 % sont des membres de minorités visibles, et près de 8 %, des Autochtones.
- Chaque année, 1 200 cadets suivent la formation de la GRC.
- Actifs :

• Plus de 12 000 véhicules routiers	• 3 400 véhicules tout-terrain
• 350 navires	• 35 aéronefs
• Occupe plus de 4 300 immeubles	• Plus de 1 300 établissements

# Les piliers de Vision 150

À l'appui de ses engagements en matière de modernisation et de transformation, la GRC a déployé des efforts à l'échelle de l'organisation en vue d'élaborer « Vision 150 », un plan pour mener la Gendarmerie à son 150<sup>e</sup> anniversaire en 2023.



**Notre culture** : Une GRC moderne et inclusive qui inspire la confiance



**Notre personnel** : Un effectif sain, diversifié et professionnel



**Nos intentions** : Une organisation qui fonctionne bien et bénéficie d'une gouvernance efficace et de prises de décision fondées sur des données probantes



**Nos services de police** : Un Canada en sécurité grâce à des services de police à la fine pointe

# Un équipement d'intervention modernisé

En accord avec Vision 150, la GRC modernise actuellement son équipement d'intervention afin d'offrir en permanence celui qui convient le mieux à des services de police modernes capables de s'adapter rapidement à un environnement de maintien de l'ordre en constante évolution et de répondre de façon optimale aux défis en la matière.



# La nécessité d'un pistolet modernisé

## Justifications de la nécessité d'un pistolet modernisé :

- **Désuétude des pistolets actuels** : Le pistolet réglementaire actuel a été mis en service en 1995 et a maintenant dépassé sa durée utile prévue.
- **Santé et sécurité** : La GRC est tenue par les exigences réglementaires de veiller à ce que ses membres soient dûment formés et équipés.
- **Tactique** : Le pistolet actuel de la GRC présente un désavantage tactique en raison de l'absence sur l'arme d'une lampe -torche montée et d'un système de visée à viseur à point rouge.
- **Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)** : La GRC travaille à l'établissement des priorités de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et demeure alignée sur les politiques du gouvernement du Canada en matière de diversité et d'inclusion. Il est donc nécessaire d'évaluer les politiques de la GRC sur les uniformes et l'équipement, y compris la modernisation des pistolets, dans une optique d'ACS+ et d'adopter une approche proactive à ce titre.

# Tendances liées aux services policiers modernisés

- **Les services de police traversent une période de changements importants et globaux.** Les changements dans la démographie et le discours social ont entraîné de nouveaux risques liés aux opérations policières. Pour que la GRC demeure une organisation en pointe, elle doit s'adapter de plus en plus aux tendances modernes en matière de services de police.
- **La sécurité du public et celle des agents demeurent une préoccupation primordiale.** Le contexte de la menace dans les territoires de la GRC de même que certains événements nationaux et internationaux récents ont eu une incidence sur les réalités opérationnelles des services de police.
- En comprenant avec justesse l'environnement dans lequel elle évolue, la GRC est à même non seulement de s'assurer que les plans tiennent compte adéquatement de l'ensemble des facteurs et cherchent à optimiser les services offerts aux Canadiens, mais aussi de permettre que **l'équipement des agents soit à jour en cas de danger.**
- D'après l'analyse de l'environnement de 2020 de la GRC, **les nouvelles grandes tendances des services de police** ont pu être cernées et documentées. Ces tendances ont une influence sur la façon dont la GRC aborde la modernisation de l'équipement d'intervention et les processus connexes.
  - **Sécurité nationale, crime organisé transnational et crimes graves.** Crimes haineux, groupes du crime organisé et trafic de stupéfiants.
  - **Protection des droits de la personne:** Organisations militantes et problèmes de santé mentale.
  - **Confiance et transparence** La confiance que les Canadiens ont dans leurs forces de police a été mise à l'épreuve par les pressions politiques, les changements sociaux ainsi que la vigilance et la mobilisation accrues du public.
  - **Rapidité des changements sociaux et technologiques**
  - **Demande en matière de méthodes d'intervention en situation de crise et de désamorçage**

## Nouvelle approche de la formation

Compte tenu de l'évolution rapide de la criminalité, la demande d'un soutien accru de nos agents de police par une formation pertinente les préparant à divers appels de service est croissante. La GRC doit continuer d'établir un équilibre entre la nécessité de fournir une formation appropriée et les besoins opérationnels.

Au fur et à mesure que les normes de formation progressent avec l'élaboration et le déploiement de la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement (AP) de la GRC, la formation obligatoire permettra non seulement d'accréditer les agents afin qu'ils puissent utiliser divers types d'équipement d'intervention, mais aussi de **faire passer leur niveau de compétence sur cet équipement** de la

connaissance → à la → maîtrise





# Remplacement des pistolets

## - Historique des pistolets et approvisionnement en la matière

Serg. Will Thien - Gestionnaire national par intérim  
Programme national d'armurerie (PNA)  
Gendarmerie royale du Canada (GRC)



## Programme national d'armurerie (PNA)

### Programme Uniformes et équipements (PUE)

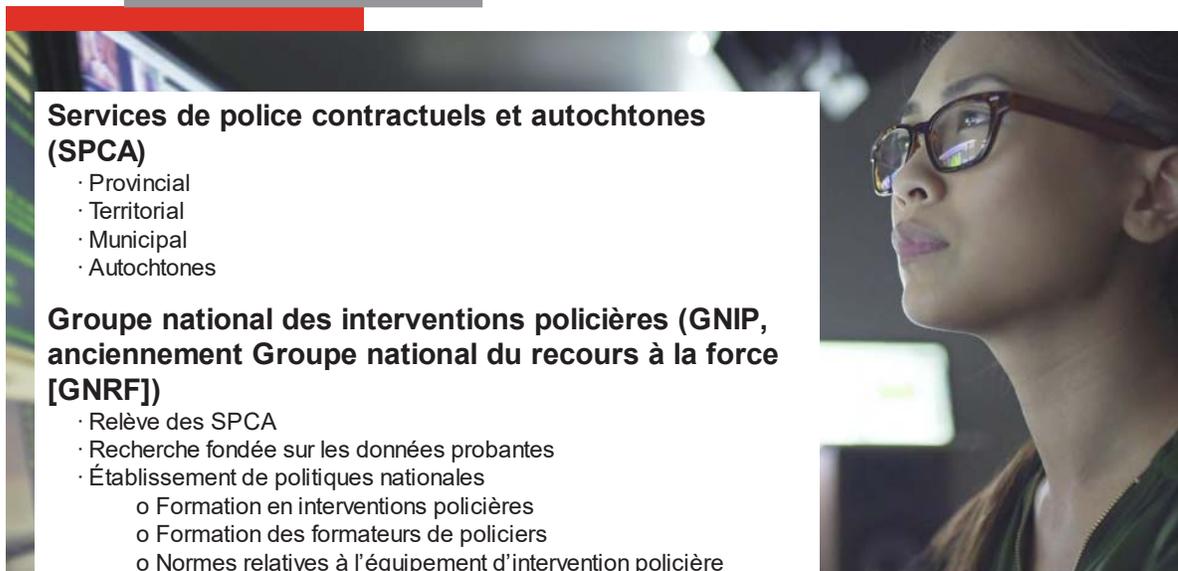
- Dans le cadre de la **Gestion de l'acquisition, du matériel et de l'actif (GAMA)**
- Conception et distribution
  - o Uniformes et équipements
  - o Agents de la GRC, membres civils et cadets

### Programme national d'armurerie (PNA)

- Fait partie du PUE et relève du GAMA
- Services d'armurerie, entretien/réparation des armes à feu et vérification du contrôle de la qualité de l'armement
  - o Agents/groupes/détachements de la GRC
  - o Autres ministères/agences fédérales
- Soutien et participation au processus d'approvisionnement, au déploiement et à la mise en œuvre



# Organisation



**Services de police contractuels et autochtones (SPCA)**

- Provincial
- Territorial
- Municipal
- Autochtones

**Groupe national des interventions policières (GNIP, anciennement Groupe national du recours à la force [GNRF])**

- Relève des SPCA
- Recherche fondée sur les données probantes
- Établissement de politiques nationales
  - o Formation en interventions policières
  - o Formation des formateurs de policiers
  - o Normes relatives à l'équipement d'intervention policière

## Pistolet réglementaire général - situation actuelle

### En service depuis 1995

### En conditions de faible luminosité

### Poids de détente (de 8 à 12 lb)

### Dispositif de sécurité d'arrêt de chargeur

- Désavantage l'agent ayant moins de force de préhension
- Ne peut être réduit sans transiger sur la fiabilité

- Désavantage tactique
- Risque pour la sécurité des agents

- Désavantage tactique lors du rechargement
- Déclenchement non intentionnel
- Risque pour la sécurité des agents

# Pistolets modernes



## Lampe -torche (Tactical Light) montée au pistolet

- ❖ Avantage tactique par rapport à la lampe -torche tenue à la main.
- ❖ Réduit le temps de réponse aux menaces.

## Viseur à point rouge

- ❖ Concentration sur la menace.
- ❖ Aucune transition entre la mire avant et la menace.

## Indicateur de chambre chargée

- ❖ Offert dans plusieurs/la plupart des pistolets modernes.
- ❖ Vérification visuelle/tactile vs manipulation physique
- ❖ Réduction des décharges accidentelles

# Pistolets modernes (suite)

## Autres caractéristiques visant à accroître l'efficacité et la sécurité des agents de la GRC

- Réduction globale du poids
- Réduction du poids de détente
- Différentes tailles de carcasse
- Fini noir mat moins réfléchissant

## Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)



## Méthode d'approvisionnement pour les pistolets et l'équipement connexe

La GRC acquerra de nouveaux pistolets réglementaires (environ 24 000) avec équipement connexe au moyen d'un appel d'offres. L'équipement connexe comprendra :

- viseurs à point rouge;
- lampes-torches montées au pistolet;
- chargeurs et sacs;
- étuis;
- douilles;
- trousse de maintenance préventive.



La méthode d'approvisionnement pour ces articles sera établie avant la publication de la DP et s'appuiera sur les réponses à la DR ainsi que d'autres activités de mobilisation de l'industrie.

## Compétences et formation

- **Police et sécurité publique** – une priorité organisationnelle.
- La pertinence et la réactivité de la formation doivent suivre le rythme des besoins en évolution liés au contexte de l'application de la loi et aux technologies d'apprentissage.
- L'effectif de la GRC doit posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour relever ces défis liés aux services de police.



Les agents doivent être prêts à utiliser de nombreux types d'équipement et à travailler dans des conditions diverses et souvent défavorables, au sein de collectivités diversifiées. Par conséquent, une recertification et des stages de perfectionnement réguliers s'avèrent nécessaires tout au long de la carrière de l'agent.

La formation sur le nouveau pistolet et l'équipement connexe sera fournie comme suit :

- formation de l'industrie pour le GNIP et le PNA;
- formation des formateurs offerte par les SPCA aux formateurs régionaux;
- formation pour la migration des agents de la GRC au cours des périodes de recertification régionales annuelles par leurs divisions et groupes d'attache.

## Communications de l'industrie

- TOUS les contacts et communications au cours de la Journée de l'industrie et lors du processus de suivi (jusqu'à la publication de la DP) DOIVENT SEULEMENT être transmis à l'autorité contractante (AC) et en émaner.
- Aucune discussion en aparté concernant le besoin ou le processus actuel ne doit être tenue avec quelque représentant du Canada que ce soit (SPAC ou GRC) sans inclure l'AC.

### Point de contact

L'équipe de l'AC de SPAC est le seul point de contact aux fins de l'acquisition des pistolets réglementaires de remplacement GRC.

### Équipe de l'AC de SPAC

Omar Kraya, Autorité contractante

Adresse de courriel:

[Omar.kraya@tpsac-pwgsc.gc.ca](mailto:Omar.kraya@tpsac-pwgsc.gc.ca) 343 552-5009

29



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada

v

## DES QUESTIONS?



30



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada

## Questions et réponses de l'industrie

Pour accéder aux questions et réponses, veuillez consulter le lien suivant dans un onglet distinct:

[PollEv.com/rcmpevent](https://pollEv.com/rcmpevent)

31

 Government of Canada / Gouvernement du Canada



  
**RCMP Industry Day**

Top



Start the presentation to see live content. For screen share software, share the entire screen. Get help at [pollEv.com/app](https://pollEv.com/app)